

ASSEMBLEE NATIONALE

VI^{EME} LEGISLATURE DE LA IV^{EME} REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des services législatifs

Division des commissions

Section des travaux en commission

Commission des relations extérieures
et de la coopération

Année 2024 1^{ère} Session ordinaire

DSL/DC/STC/CREC/R

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

**PROJET DE LOI AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A
L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA SOCIETE ISLAMIQUE
D'ASSURANCE DES INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT A
L'EXPORTATION, ADOPTE LE 19 FEVRIER 1992 A TRIPOLI**

Adopté par la commission

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'Accord portant création de la société islamique d'assurance des investissements et de crédit à l'exportation, adopté le 19 février 1992 à Tripoli.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.